

Date d'effet : le 28 Octobre, 2013

Termes et Conditions du Programme Partenaires RCI Points®

Ces Termes et Conditions du Programme Partenaires RCI Points® sont destinées à compléter et non remplacer les Termes et Conditions de d'Adhésion Souscrivant RCI Points® et le Règlement de l'Adhésion RCI Platinum® disponible à rci.com.

1. Votre réservation et l'échange de Points pour des produits et / ou services Partenaires RCI Points® sont soumis aux modalités et conditions stipulées dans les Termes et Conditions de d'Adhésion Souscrivant RCI Points®, et / ou Règlement de l'Adhésion RCI Platinum® (si vous êtes un membre Platinum RCI), en même temps que ces Termes et Conditions du Programme Partenaires RCI Points®. En outre, vous êtes également soumis aux termes et conditions de la Partenaire RCI Points® lui-même, y compris, mais sans s'y limiter des restrictions en raison de l'indisponibilité ou dates d'interdiction.
2. RCI peut à tout moment, à sa seule discrétion, ajouter, modifier ou mettre fin à toute produit (s) et / ou service (s) de n'importe quelle Partenaire RCI Points®
3. RCI et chaque Partenaire RCI Points® sont des entités séparées et distinctes, et RCI n'a aucun contrôle sur le fonctionnement de n'importe quelle Partenaire RCI Points®.
4. Sauf couvert par les paragraphes 5, 6,7 ou 8, pour chaque année civile, les membres RCI Points standards (non les membres RCI Platinum), qui sont autorisés à utiliser le Programme Partenaires RCI Points®, peut utiliser du total nombre de Points à leur disposition, le plus élevé de: (a) 33% (trente-trois pour cent) de leur allocation de Points annuelle jusqu'à un maximum de 250.000 Points, ou (b) 25,000 Points. Nonobstant ce qui précède, en aucun cas peut un membre RCI Points standard utiliser plus que son nombre disponible de Points RCI.
5. Sauf couvert par les paragraphes 4, 6,7 ou 8, pour chaque année civile, les membres RCI Platinum qui sont autorisés à utiliser le Programme Partenaires RCI Points®, peut utiliser du total nombre de Points à leur disposition, le plus élevé de: (a) 50% (cinquante pour cent) de leur allocation de Points annuelle jusqu'à un maximum de 250.000 Points, ou (b) 40,000 Points. Nonobstant ce qui précède, en aucun cas peut un membre RCI Points Platinum utiliser plus que son nombre disponible de Points RCI. Tous les membres RCI Points ne sont pas admissibles à l'adhésion RCI Platine. S'il vous plaît voir le Règlement de l'Adhésion RCI Platinum® (disponibles sur le page « Termes et Conditions », liée à partir du pied de page de RCI.com) pour plus de détails.
6. Les membres de RCI qui ont acheté des intérêts à Blue Bay Resort (y compris Blue Bay Club et le Blue Bay Getaway, plus tard connu sous le nom Temptation Resort Spa) avant le 29 Février, 2008 pourrait utiliser jusqu'à un maximum de 60.000 (soixante mille) RCI Points par année civile sur les transactions Partenaires RCI Points®.

7. Les participants qui achètent d'adhésion « Points Platinum Trial Membership » de la Société ASNY, LLC d / b / a Somerpointe Resorts, peut utiliser jusqu'à un maximum de 25.000 (vingt-cinq mille) Points pendant la durée de leur adhésion au programme sur les Partenaires RCI Points®. Les participants qui achètent « Points Platinum Trial Membership Four Year Program » de la Société ASNY, LLC d / b / a Somerpointe Resorts, peut utiliser jusqu'à un maximum de 30.000 (trente mille) Points pendant la durée de leur adhésion au programme sur des transactions Partenaires RCI Points®.

8. Pour les résidences ou les clubs sans allocation annuelle de Points RCI, l'usage Partenaires RCI Points® est limité à un maximum de 25,000 Points par année civile pour les membres RCI Points standards. Pour les membres RCI Platinum sans allocation annuelle de Points RCI, l'usage Partenaires RCI Points® est limité à un maximum de 40.000 Points par année civile.

9. Pour les termes et conditions applicables a des membres GEO, s'il vous plaît appelez 877-894-1793.

10. De louer des Points de RCI pour les transactions Partenaires RCI Points® n'est pas autorisé. Utilisation des Points empruntés, reportés ou étendus pour des transactions Partenaires RCI Points® est autorisée, pourvu que les Points maximums utilisés dans chaque année civile ne dépassent jamais les montants applicables énoncés dans les paragraphes 4-7 ci-dessus.

11. Au cours d'une année civile, si un membre acquerra un propriété supplémentaire ou se départit d'un courant propriété, avec cette acquisition ou cession résultant dans un recalcul de ce membre de chaque année attribution des Points, les maximums et les limites ci-dessus mentionnées seront applicables immédiatement à la cet allocation annuelle des Points recalculé, avec les Points préalablement rachetées dans la présente année de calendrier toujours appliquées contre ces maximums et limites.

12. Les membres admissibles peuvent échanger diverses quantités de Points pour des Réductions de la valeur des produits de voyage et prestations de service. Pour chaque Transaction Partenaire RCI Points®, il y aura un nombre maximum spécifié de Points qui peut être utilisé, ainsi qu'un nombre minimum de Points requis. En outre, pour chaque partenaire Points RCI Transaction, il peut y avoir une composante de trésorerie nécessaire. Le nombre de Points, ainsi que les rabais, peut changer de temps en temps, en fonction du type de produit, le prix et le calendrier des opportunités Partenaires RCI Points®. Tel qu'utilisé dans le Programme Partenaires RCI Points®, les valeurs de Point seront soumis à changer de temps à le temps, et peuvent varier en fonction du type de produit, le prix et le calendrier. Les membres auront accès en ligne à www.rci.com aux Réductions Partenaires RCI Points®, les plus courants, En outre, les guides RCI seront disponibles, au 1-877-968-7476 ou d'autres chiffres publiés par RCI de temps en temps pour aider les Membres. Tous les Réductions, les montants et les valeurs de Points restent sujettes à modification sans préavis à la seule discrétion de RCI.

13. Après que le Réduction a été déduite du coût de l'opération, tous les coûts restants doivent être payés par Membre avec de l'argent (par carte bancaire), récompenses de voyage, ou carte de crédit, ou toute combinaison de ceux-ci. Par exemple, si un billet d'avion a une valeur au détail de 550 \$ et le membre choisit d'échanger des Points pour une 180 \$ de rabais, le solde de 370 \$ peut être versée en

espèces, par carte de crédit ou primes-voyages. Le frais de transaction RCI applicable doit être payé en espèces ou par carte de crédit.

14. Les membres ne peuvent pas gagner des Dollars d'Épargne sur des transactions Partenaires RCI Points®.

15. Des restrictions et / ou des conditions supplémentaires peuvent être facturés pour tous les transactions Partenaires RCI Points®. Voir le fournisseur Partenaire RCI Points® individuelle pour de telles restrictions et / ou des conditions supplémentaires et conditions.

15. Produits et / ou services offerts par les Partenaires RCI Points® sont soumis à disponibilité et certains dates d'interdiction peuvent être imposées par RCI ou le Partenaire RCI Points® sans préavis.

16. Le frais de transaction RCI sera applicable à l'utilisation des Points RCI Points transactions partenaires, et soit actuellement comme suit:

Billets d'avion 25 \$ US par billet en ligne, 52 \$ US par billet centre d'appel

Location de voitures 25 \$ US par voiture en ligne, 52 \$ US par voiture centre d'appel

Divertissement Billets 25 \$ US par billet en ligne, 39 \$ US par billet centre d'appel

Hôtel de 25 \$ US par chambre en ligne, 52 \$ US par chambre centre d'appel

17. Tous les transactions Partenaire RCI Points® sont entièrement non-remboursable, non modifiable et non transférable et sont soumis aux termes et conditions du transporteur / fournisseur en plus des termes et conditions RCI. Tous les Points échangés pour les transactions Partenaires RCI Points®, et tous les fonds versés en espèces (par carte de débit), récompenses de voyage ou de crédit, afin de compléter les Points ou pour payer les frais de transaction, ne seront pas remboursés pour tout raison.

18. RCI ne garantit pas la pertinence, la sureté ou la sécurité des activités de villégiature, des guides, des fournisseurs ou des services les fournisseurs décrits ici. Il est de la responsabilité du membre d'enquêter sur la sécurité et la salubrité de toute activité, et les informations d'identification et de remise en forme de tout guide, du vendeur ou du prestataire de services, et des membres participant à leurs propres risques. RCI décline expressément toute garantie expresse ou implicite ou de toute responsabilité en relation avec telles activités de villégiature, des guides, des fournisseurs ou des fournisseurs de services, Informations sur les produits Partenaires RCI Points®, et / ou des services publiés par RCI est basé sur des informations obtenues à partir des Points RCI pertinents partenaires. Par conséquent, RCI ne peut pas accepter la responsabilité, et ne sera pas responsable de tout inexacts, incomplets ou informations trompeuses fournies concernant les produit et / ou services des Partenaires RCI Points®.

19. D'autres frais, modalités, conditions et restrictions applicables à toute activité ou service, sont déterminés uniquement par le vendeur, le guide, ou prestataire de services et sont sujettes à

modification à la seule discrétion du fournisseur de service, de la guide ou de le vendeur. RCI ne garantit pas la disponibilité des activités ou services des tiers.

20. RCI peut modifier ces Termes et Conditions du Programme Partenaires RCI Points® à tout moment à sa seule discrétion dans la manière indiquée dans les Termes et Conditions de d'Adhésion Souscrivants RCI Points® pour modifier les Termes et Conditions de d'Adhésion Souscrivants RCI Points®.